

Préfecture de la région d'Île-de-France,
Préfecture de Paris

Schéma régional de coopération intercommunale
entré en vigueur le 1er janvier 2016



LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EST EN PLACE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER. ELLE VA PROGRESSIVEMENT SE Doter DES PRINCIPALES COMPÉTENCES DÉVOLUES JUSQU'À PRÉSENT AUX COMMUNES OU AUX INTERCOMMUNALITÉS. L'ENVIRONNEMENT FAIT PARTIE DES PREMIÈRES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES. IL FAUT NOUS ORGANISER POUR QUE NOS ASSOCIATIONS AIENT VOIX AU CHAPITRE.

CRÉATION DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La Métropole du Grand Paris couvre Paris et les trois départements de première couronne (92 - 93 - 94) auxquels se sont jointes quelques communes, dont Argenteuil. Cet ensemble de sept millions d'habitants est subdivisé en 12 territoires ayant le statut d'établissement public territorial (EPT). Chaque territoire compte au moins 300 000 habitants et remplace les anciennes intercommunalités.

La gouvernance de la Métropole est assurée par les maires des 131 communes qui font partie du nouvel ensemble auxquels s'ajoutent, à la proportionnelle, des conseillers supplémentaires, en fonction de la taille de la commune (Paris en a 62, Boulogne-Billancourt 3, Montreuil 2) afin d'atteindre 209 conseillers métropolitains. Les conseillers métropolitains siègent également au sein des territoires. Ils y sont rejoints par des élus communaux, il y a 1 057 conseillers territoriaux.

Le transfert de compétences et des personnels des communes vers la Métropole et les territoires va se faire progressivement dans les années à venir. La première étape consistant à définir ce qui relève de l'intérêt métropolitain, les financements suivront.



ET LES ASSOCIATIONS ?

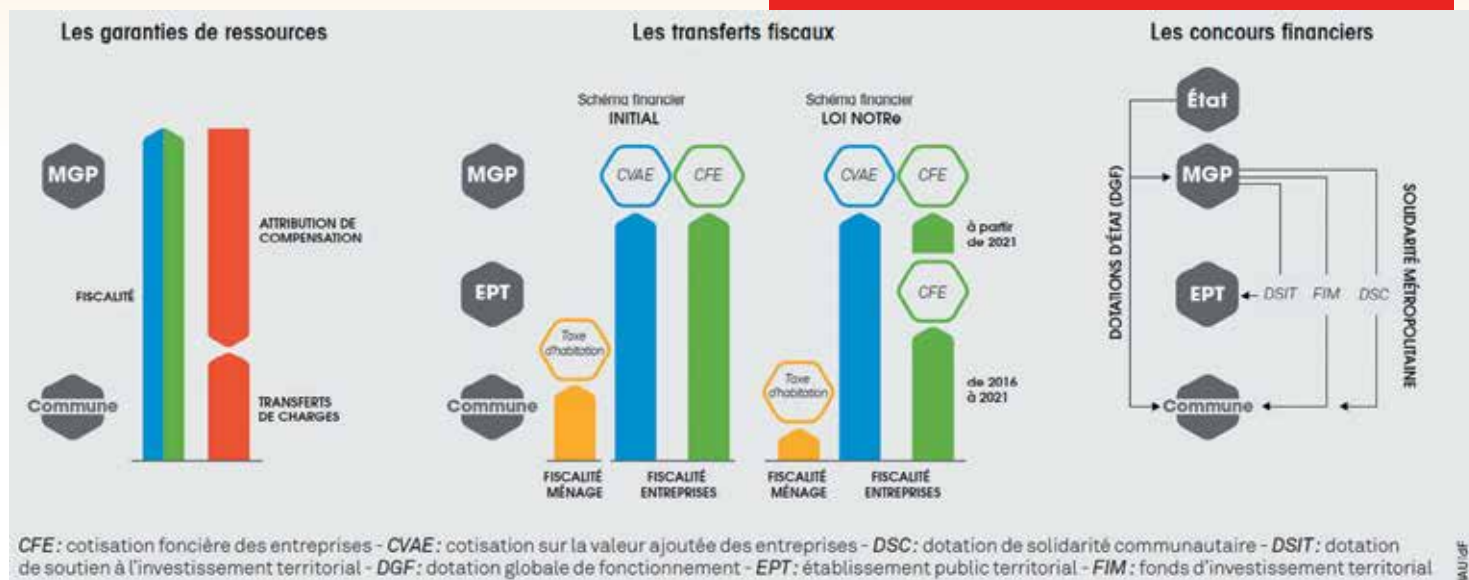
Cette mécanique a été réglée par les élus, sans prise en compte de la société civile. Un collège des partenaires socio-économiques a bien été mis en place, dans le cadre de la mission de préfiguration qui a accompagné ces deux dernières années les réflexions sur la Métropole, mais il n'a quasiment pas eu voix au chapitre. Il est à craindre qu'il en soit de même pour le conseil de développement qui réunit les partenaires économiques, sociaux et culturels de la Métropole du Grand Paris. Pourtant, la démocratie participative est à l'ordre du jour, tout au moins dans les textes (charte de l'environnement de 2004, loi de 2010, rapport du Conseil d'État de 2011, rapport du préfet Duport de 2015, rapport du sénateur Alain Richard de 2015).

Il est intéressant de noter que la compétence « action de valorisation du patrimoine naturel et paysager » sera exercée par la Métropole, dès sa création. Celle-ci devra également élaborer un « plan énergie climat » qui entrera en vigueur au plus tard fin 2017. Nos associations sont en première ligne ! Nous devons donc être représentées institutionnellement au niveau de la Métropole, mais aussi au niveau des territoires. Cela implique que nous nous organisions pour que nos représentants participent à des conseils de développement dans tous les territoires (voir l'initiative prise par les Hauts-de-Seine en bas de page).

UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) illustrent parfaitement la mutation à laquelle nous sommes confrontés. Jusqu'à présent, les PLU étaient du ressort des communes. Ils vont se transformer en plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) à l'échelle des territoires. Ces règlements d'urbanisme seront assujettis à un schéma de cohérence territoriale (SCOT) métropolitain, qui lui-même devra décliner le schéma régional, le SDRIF. Les communes continueront à instruire les permis de construire, mais il s'agit là d'une mission technique qui consiste à vérifier que les projets sont conformes au règlement. Les grandes orientations et les règlements qui en découlent seront élaborés par les territoires. C'est là qu'il nous faut intervenir. Le groupe de travail Métropole du Grand Paris au sein de FNE Ile-de-France est en train d'organiser des formations sur les PLUI qui démarreront au 1^{er} semestre.

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : LE FINANCEMENT



LE FORUM SUR LE RÔLE DES ASSOCIATIONS AU SEIN DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

L'association Environnement 92 a pris l'initiative d'organiser un forum à Chaville le 25 novembre 2015 pour les associations de protection de l'environnement du département, et plus particulièrement de GPSO (Grand Paris Seine Ouest). Une cinquantaine de participants représentant 27 associations ont débattu autour de la réforme MGP.

Un constat unanime : le déficit démocratique actuel risque de perdurer avec la MGP. La place des associations dans la gouvernance de la MGP est quasiment inexistante.

Des propositions :

→ Créer un collectif d'associations par territoire, sur la base d'une Charte pour s'exprimer dans les instances consultatives des nouvelles structures.

→ Se former sur le PLU intercommunal grâce à l'initiative du groupe de travail sur la Métropole du Grand Paris au sein de FNE Ile-de-France.

Des inquiétudes liées à la superposition des couches administratives notamment leur effet sur l'accroissement des dépenses, d'où le besoin urgent de transparence des comptes publics

LA CHARTE D'UN FUTUR COLLECTIF D'ASSOCIATIONS

Objet : Protection de l'environnement dans toutes ses composantes (urbanisme, transports, économie d'énergie, espaces verts, patrimoine, pollution, qualité de vie...) – promotion des valeurs de solidarité et d'humanisme

Domaines d'activités

Définir les enjeux communs

Œuvrer pour instaurer la démocratie participative selon les textes en vigueur

Créer une dynamique de renforcement de collaboration entre associations

Réfléchir à de nouvelles initiatives

Règles de coopération : Solidarité, respect de l'indépendance des membres et ouverture vers d'autres associations et groupement de citoyens.

Irène NENNER, Présidente de Chaville Environnement

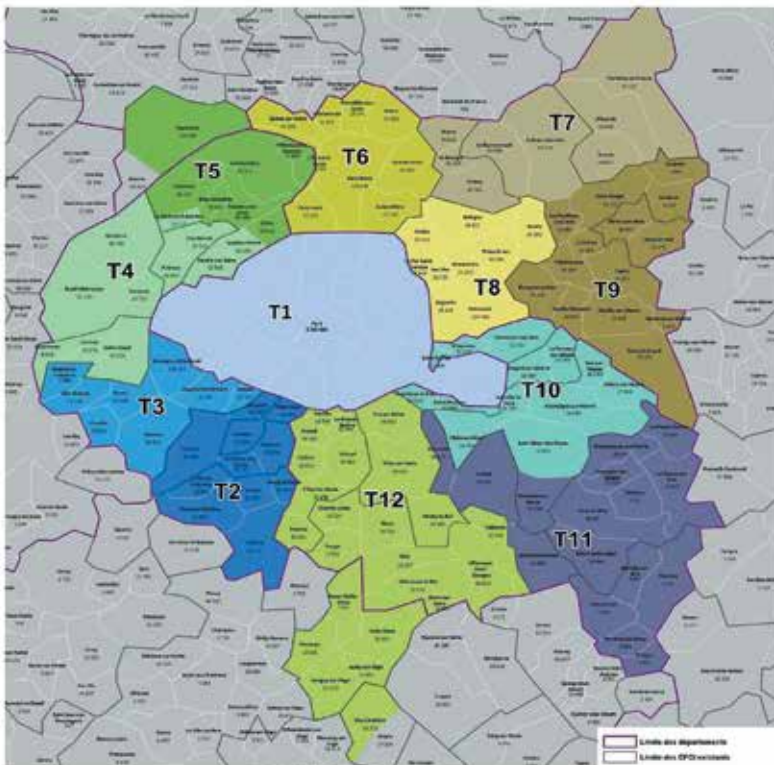
DES TERRITOIRES D'EXCEPTION

À l'origine, en 2009, la Métropole s'est constituée autour du Grand Paris Express, un métro dont chaque station doit être une zone de densité. Depuis, l'État a annoncé la création d'opérations d'intérêt national (OIN) pour lesquelles des fonds publics seront mobilisés. Dans l'un et l'autre cas, il faut être vigilant. Le but avoué de ces opérations est de densifier la première couronne, parfois au détriment des espaces naturels et sans créer les infrastructures que nécessite un accroissement de la population. Nous sommes persuadés que la densification de la métropole doit se faire en reconstruisant la ville sur la ville et non en mordant sur les forêts et les espaces naturels. Il importe de développer l'écologie urbaine, de renforcer la trame verte et bleue, de végétaliser nos villes. Ces principes doivent prévaloir partout, aucun territoire ne doit pouvoir s'en affranchir.

	MÉTROPOLE	TERRITOIRES	COMMUNES
Aménagement	✓	✓	✓
Développement économique	✓	✓	○
Équipements sociaux et culturels	✓	✓	✓
Politique de l'habitat et de l'hébergement	✓	✓	✓
Environnement	✓	✓	✓
Politique de la ville	○	✓	✓
Action sociale	○	✓	✓

compétence principale
 compétence secondaire
 sans compétence

IAU



	Nbre de communes	Population totale INSEE 2012	Superficie (km²)	Conseillers métropolitains	Nbre cons. territoriaux
T1 -	1	2 265 886	105,4	62	163
T2 -	11	394 997	47,0	11	80
T3 - GPSO	8	314 621	36,7	10	73
T4 - Paris Ouest La Défense	11	568 139	59,4	14	90
T5 -	7	434 977	49,7	10	80
T6 - Plaine Commune	9	414 806	47,4	12	80
T7 -	8	349 133	78,1	9	72
T8 - Est Ensemble	9	402 477	39,2	10	80
T9 -	14	385 323	71,6	14	80
T10 -	13	505 372	56,3	15	90
T11 -	16	306 010	99,80	17	74
T12 -	24	677 874	123,60	25	92

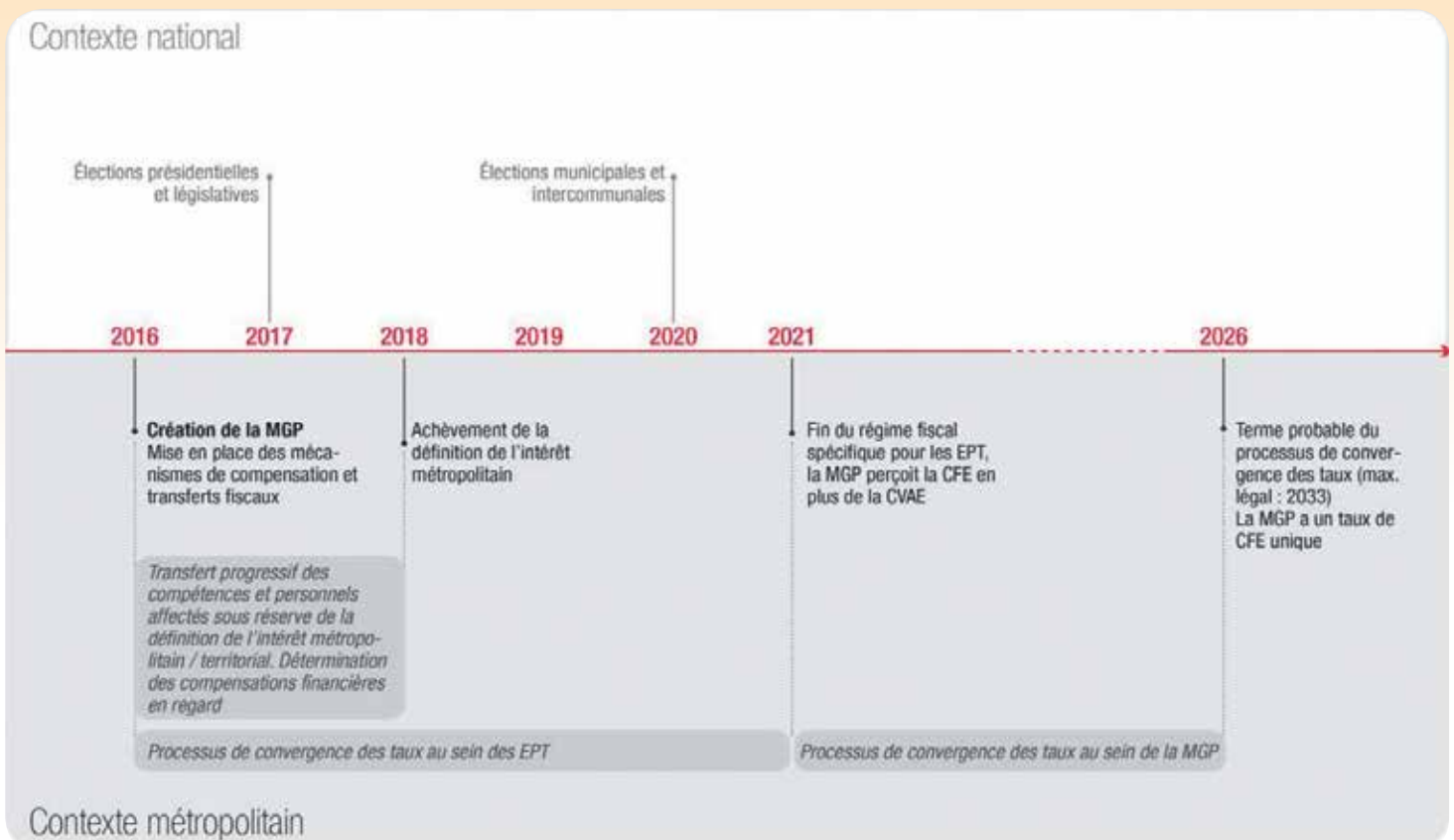
Carte des Territoires

Décrets 11 décembre 2015



LA MÉTROPOLE ET L'ILE-DE-FRANCE

Au-delà de la Métropole, les départements de la grande couronne sont également concernés par la réforme. Ils doivent constituer des entités fortes d'au moins 200 000 habitants. Cela nécessite le regroupement d'intercommunalités existantes et cela ne va pas de soi. Le Grand Roissy, la Haute Vallée de Chevreuse, la Haute-Vallée d'Oise... s'opposent aux plans du préfet et tous les territoires s'interrogent sur leur poids face au mastodonte qu'est la Métropole. Quel que soit le dénouement des contentieux en cours, il importe de s'interroger sur la manière dont l'ensemble des territoires qui constituent la Région Ile-de-France va réussir à créer des synergies entre ceux-ci. De nombreux espaces à enjeux métropolitains sont à l'extérieur des frontières de la Métropole. La zone agglomérée dense ne peut se passer des départements qui l'entourent. C'est particulièrement vrai en matière d'environnement car la ville dense a besoin d'être ancrée dans des territoires ouverts, des forêts, des terres agricoles.



Remerciements à Léo FAUCONNET, Chef du pôle communication de l'IAU pour avoir fourni les illustrations.

LES FRANCILIENS, GRANDS OUBLIÉS DE LA MGP

La MGP sera gouvernée par un conseil métropolitain de 209 personnes, choisi et élu au sein des 131 conseils municipaux. Ainsi, les citoyens qui viennent d'élire leurs représentants au Conseil régional d'Ile-de-France ne seront représentés qu'indirectement dans cette grande Métropole qui comptera 7 millions d'habitants et un budget équivalent à celui de la Région soit 4 milliards. Pour souligner encore plus ce décrochement entre les citoyens et la MGP, les cinq prétendants à la présidence ont entre 62 et 76 ans, de 15 à 39 ans d'exercices de divers mandats, maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, députés et deux ont été ministres plusieurs fois. Sans contester la valeur de ces personnalités maintes fois réélues, ne serait-il pas temps de changer de modèle avec des élus plus jeunes et moins encombrés de responsabilités ? Les pays voisins, Italie et Espagne, ont montré la voie avec un rajeunissement de leurs élus et une participation des électeurs plus massive. Impliquer plus les citoyens à travers leurs collectifs, associations et groupes divers, c'est utiliser la richesse énorme des forces intellectuelles et physiques de notre pays et certainement le gage d'une réussite.

→ POUR EN SAVOIR PLUS :

les études et notes gouvernance : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/gouvernance/metropole-du-grand-paris/la-metropole-du-grand-paris.html>

les chroniques de l'interco : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/gouvernance/intercommunalite/chroniques-de-linterco.html>

la cartographie : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/gouvernance/intercommunalite/cartes-des-intercos.html>

la comparaison internationale :

<http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/gouvernance/gouvernance/modes-de-gouvernance-de-regions-capitales-en-europe.html>

Dossier réalisé par Luc BLANCHARD
Chargé de mission MGP